DATY

Documents contractuels

Conditions générales de vente

Version 1 – 24/11/2026 · DATY, organisme de formation

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les actions de formation proposées par DATY, SASU au capital de — €, dont le siège est situé 4 rue Huguerie, 33000 Bordeaux, immatriculée sous le SIRET 938 824 729 00025, déclaration d'activité n° 75 33 17379 33 (ci-après « DATY »).

Elles s'appliquent au client professionnel (entreprise, employeur, organisme) comme au client particulier qui finance personnellement sa formation ou la finance via son compte personnel de formation (CPF). Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client.

Article 2 – Inscription et documents contractuels

Avant toute inscription, DATY organise un entretien préalable et un test de positionnement afin de vérifier l'adéquation de la formation au besoin du stagiaire et le respect des prérequis, notamment ceux d'accès à la certification RS6891.

- **Client professionnel** : l'inscription est formalisée par un devis accepté puis une convention de formation signée par les deux parties (article L.6353-1 du Code du travail).
- **Client particulier finançant lui-même sa formation** : l'inscription est formalisée par un contrat de formation professionnelle (article L.6353-3 du Code du travail). Le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature, exercé par lettre recommandée avec accusé de réception (article L.6353-5). Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai ; à son issue, le paiement exigible ne peut excéder 30 % du prix, le solde étant échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation (article L.6353-6).

- **Financement CPF** : l'inscription s'effectue exclusivement sur la plateforme Mon Compte Formation (moncompteformation.gouv.fr). Les conditions générales d'utilisation de la plateforme, publiées par la Caisse des Dépôts et Consignations, s'appliquent en priorité, notamment pour la validation, l'annulation et le paiement de la commande. Un délai minimum de 11 jours ouvrés s'applique entre la validation de la commande et l'entrée en formation.

Une convocation précisant les dates, horaires et le lien de connexion à la classe virtuelle est adressée au stagiaire avant le début de la formation.

Article 3 – Prix

Le prix de la formation « Créer des agents IA pour produire et réviser du contenu professionnel avec Make et n8n » (21 heures) est de **1 800 € par stagiaire**, TVA non applicable – article 261-4-4° a du Code général des impôts.

Les frais d'inscription et de passage de la certification RS6891 (certificateur KOMPETENCES) sont facturés séparément : **montant à préciser**.

Les prix comprennent l'animation des sessions en classe virtuelle, les supports pédagogiques, les modèles de scénarios Make et de workflows n8n mis à disposition et l'assistance pédagogique entre les sessions. Ils ne comprennent pas les abonnements aux outils (Make, n8n, accès API à un modèle d'IA générative), à la charge du stagiaire ou de son employeur.

Article 4 – Modalités de paiement

- **Client professionnel** : paiement à réception de facture, au plus tard à 30 jours, par virement bancaire. En cas de retard, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal sont exigibles, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L.441-10 du Code de commerce).
- **Prise en charge par un OPCO ou un autre financeur** : il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et d'en informer DATY. En cas de prise en charge partielle ou de refus, le reste dû est facturé au client.
- **Client particulier** : selon l'échéancier prévu au contrat de formation professionnelle, dans le respect de l'article L.6353-6 du Code du travail.

- **CPF** : paiement par la Caisse des Dépôts et Consignations selon les CGU de Mon Compte Formation.

Article 5 – Annulation, report ou abandon par le client

- **Client professionnel** : toute annulation ou demande de report doit être notifiée par écrit (e-mail : yohan.sebastiampillai@gmail.com). Annulation plus de 15 jours calendaires avant le début : sans frais. Annulation entre 15 jours et le début de la formation : 50 % du prix restent dus à titre de dédit. Abandon en cours de formation : les heures réalisées sont facturées et 50 % du prix des heures restantes sont dus à titre de dédit. Les sommes dues à titre de dédit ne peuvent pas être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle ni prises en charge par un OPCO ; elles font l'objet d'une facturation distincte.
- **Client particulier** : si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat ; seules les prestations effectivement dispensées sont alors dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat (article L.6354-1 du Code du travail).
- **CPF** : les conditions d'annulation et de renonciation prévues par les CGU de Mon Compte Formation s'appliquent.

Article 6 – Annulation ou report par DATY

DATY se réserve le droit de reporter une session, notamment en cas d'effectif insuffisant ou d'indisponibilité du formateur, en informant le client au moins 7 jours avant la date prévue, sauf cas de force majeure. Le client peut alors accepter les nouvelles dates ou annuler sans frais ; les sommes éventuellement versées sont intégralement remboursées.

Article 7 – Déroulement de la formation

La formation est dispensée entièrement à distance, en classe virtuelle synchrone, en 6 sessions de 3 h 30, pour un groupe de 7 stagiaires maximum. L'assiduité est suivie par émargement numérique par demi-journée et par les relevés de connexion. Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro, d'une connexion internet stable, d'un compte Make, d'un compte n8n et d'un accès à un modèle d'IA générative via API. Le règlement intérieur de DATY s'applique pendant toute la durée de la formation.

Article 8 – Attestations et certification

Un certificat de réalisation est remis au stagiaire à l'issue de la formation. La formation prépare à la certification « Produire et réviser du contenu professionnel multimédia en utilisant les outils d'Intelligence Artificielle Générative (IAG) de façon responsable » (RS6891), délivrée par le certificateur KOMPETENCES. L'évaluation et la délivrance de la certification relèvent exclusivement du certificateur ; DATY prépare le stagiaire aux épreuves mais ne peut garantir leur réussite.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les supports, modèles de scénarios et workflows remis pendant la formation sont la propriété de DATY. Ils sont réservés à l'usage personnel et professionnel du stagiaire et ne peuvent être reproduits, diffusés ou commercialisés sans autorisation écrite. Les agents et contenus réalisés par le stagiaire dans le cadre de son projet fil rouge restent sa propriété.

Article 10 – Confidentialité

DATY et le client s'engagent à garder confidentielles les informations et documents de l'autre partie dont ils ont connaissance à l'occasion de la formation. Les stagiaires sont invités à ne pas transmettre de données personnelles ou sensibles de leur entreprise aux outils d'IA générative utilisés pendant les ateliers.

Article 11 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD, selon la politique de protection des données publiée sur le site de DATY (rubrique « Politique de protection des données »).

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par e-mail à yohan.sebastiampillai@gmail.com ou par courrier au siège de DATY. Elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse écrite.

Article 13 – Médiation de la consommation

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le client particulier peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant : **nom, adresse et site du médiateur**, après avoir adressé une réclamation écrite à DATY.

Article 14 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, tout litige entre professionnels relève de la compétence des tribunaux de Bordeaux. Pour les clients particuliers, les règles de compétence légales s'appliquent.